

N° 2025-076

CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIERS

L'an deux mil vingt-cinq le 09 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAVRE Didier (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. Jacques DUC), VILLIBORD Guillaume

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, MARTINOD Marie
M. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président explique qu'il conviendrait, comme cela se fait chaque année, de renforcer l'équipe des services techniques cet été pour assurer un entretien optimum de la base de loisirs.

Il est donc proposé de recruter :

- un agent à temps complet sur 2 mois (juillet / août), lequel sera chargé d'assurer la propreté du site (toilettes, lac, plage), de procéder à divers contrôles (jeux, douches, station de recharge,...), de veiller au respect des lieux et de faire respecter le règlement de la base de loisirs,
- un agent à temps complet sur 4 mois, lequel sera chargé d'assurer les mêmes missions sur juillet/août, et devra assurer, en mai/juin, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la voirie, la propreté des bâtiments et équipements, l'entretien du mobilier public et la logistique lors de l'organisation d'événements par la COVA.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de créer 2 postes d'adjoint technique pour assurer l'entretien de la base de loisirs durant la période estivale,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier (ouvert aux 3 grades), à temps complet, pour la période du 1^{er} Juillet au 31 août 2025,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier (ouvert aux 3 grades), à temps complet, pour la période du 2 mai au 31 août 2025,

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des missions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques, à un échelon fixé en fonction de l'expérience et du profil du candidat,

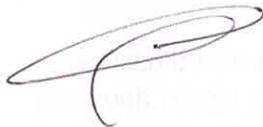
AUTORISE le Président à signer les contrats avec les candidats qui répondront au mieux aux besoins des services,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 09 AVRIL 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX